

01/02/2023

Synthèse

Et Préconisations



09
novembre – HÔTEL DE LA CTM > CLUNY, F-D-F **8h à 13h**

Violences faites aux femmes

en situation d'immigration

INTERVENANT.E.S

- ROGER CANTACUZÈNE, OVIFEM
- GESEIKA GANDOLFO, CROIX-ROUGE FRANÇAISE
- SABINE LAMOUR, UNIVERSITÉ D'ÉTAT D'HAÏTI
- STÉPHANIE MULOT, UNIVERSITÉ DE TOULOUSE
- SAMY SALAMON, ASSOKA

SANS INSCRIPTION

INFORMATIONS SUR OVIFEM.ALEFPA.ASSO.FR



Emilie GARON
OVIFEM

Remerciements

Nous adressons nos sincères remerciements à

- M. Letchimy, Président du conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique, partenaire de la matinée d'étude « Violences faites aux femmes en situation d'immigration » qui s'est tenue le 9 Novembre 2022 dans la salle Camille Darsières de l'Hôtel de Cluny,
- Mme Cidalise-Montaise, Déléguée Régionale aux Droits des Femmes qui a acceptée de représenter la Préfecture à cette matinée d'étude,
- Geseika Gandolfo, Sabine Lamour, Stéphanie Mulot et Samy Salamon qui ont accepté d'intervenir dans le cadre de cette matinée d'étude,
- le service Ressources Images et Réseaux, de la Direction de la Communication de la Collectivité de Martinique qui a permis la captation vidéo de cette matinée d'étude,
- l'ensemble des présent.e.s pour leur attention et les échanges pertinents qui ont clôturé cette manifestation.

Avant-propos

Les travaux menés dans le cadre des rencontres mensuelles du collectif martiniquais d'accompagnement des femmes victimes de violence et de leurs enfants, cmaFvi, coordonné par l'Observatoire des violences envers les femmes, ont mis en évidence une spécificité des femmes immigrées quant aux violences sexistes et sexuelles. Elles cumulent les vulnérabilités, sociales, économiques, symboliques et ont parfois/souvent déjà vécu des violences avant leur parcours migratoire. Ces vulnérabilités les exposent particulièrement aux violences et dans le même temps, complexifient la sortie des violences, y compris pour les professionnel.les. Ce constat initial a motivé un projet d'enquête sur les violences faites aux femmes en situation d'immigration en Martinique. Mené au cours de l'année 2022 par Roger Cantacuzene, chargé de recherche de l'Observatoire des violences envers les femmes – Martinique, il a fait l'objet d'une première restitution dans le cadre d'une matinée d'étude organisée en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Martinique le 9 Novembre 2022. Il s'agissait d'accueillir les observations croisées de professionnel.le.s et de chercheur.e.s concerné.e.s par cette thématique.

L'objectif de la présente synthèse est de porter à la connaissance du public, des pouvoirs publics et institutionnels concernés, un diagnostic partagé des freins repérés pour la sortie des violences sexistes et sexuelles dont sont victimes les migrantes et des moyens de lever ces freins.

Programme

- Allocution en visioconférence de **Murièle Cidalise-Montaise**, déléguée Régionale aux droits des femmes et à l'égalité, représentant Mme Claire Tessier, sous-préfète à la cohésion sociale, empêchée.
- Discours d'accueil de **Maryse ODRY**, Administratrice déléguée de l'ALEFPA sur le territoire et Présidente du Conseil d'Orientation Stratégique de l'ALEFPA Martinique
- Restitution de l'enquête qualitative « Violences faites aux femmes en situation d'immigration », menée par **Roger CANTACUZENE**, Chargé de recherche de l'OVIFEM.
- Projection d'un exposé vidéo de **Sabine LAMOUR**, interrogée par Roger Cantacuzène, sur les violences subies en amont de l'émigration des femmes haïtiennes. Titulaire d'un doctorat en sociologie à Paris, sur les rapports sociaux de sexe dans la société haïtienne, elle est enseignante chercheuse à l'Université d'Etat d'Haïti. Elle est également responsable de la SOFA, SOLidarité Fanm Ayisyèn, association qui œuvre pour la santé, la participation politique et l'émancipation économique des femmes haïtiennes.
- Présentation par **Stéphanie MULOT**, Professeur de sociologie à l'Université de Toulouse, d'une recherche réalisée en Guadeloupe en 2000, relative à l'impact des représentations et stigmatisations dont peuvent être victimes les personnes migrantes, lors de la prise en charge des personnes séropositives à l'hôpital, en Guadeloupe

- Expérience de **Geseika GANDOLFO**. Colombienne d'origine, ayant vécu 25 ans au Venezuela, elle a elle-même vécu une émigration pour rejoindre son conjoint français, en Martinique. Elle exerce aujourd'hui en tant que psychologue notamment avec des femmes migrantes victimes à la Croix-Rouge française de Martinique dans le cadre du parcours de sortie de la prostitution.
- Témoignage de **Samy SALAMON**, avocat collaborateur de Raphaël Constant, intervenant notamment à l'ASSOKA, ASSociation Solidarité KAraïb, pour aider à la régularisation des personnes migrantes.

Table des matières

Femmes migrantes, un vécu de violences avant l'arrivée sur le sol français.....	4
Parmi les motifs d'un projet de migration, un vécu de violences	4
Une diversité de parcours migratoires parfois émaillés de violences	5
Femmes migrantes, une exposition aux violences amplifiée sur le sol martiniquais.....	5
Immigrées, une particulière vulnérabilité aux violences sexistes et sexuelles.....	5
...et une plus grande complexité à d'accès à une protection	7
Préconisations sur la base du diagnostic partagé	8
➤ Faciliter la régularisation des femmes étrangères victimes de violences par la nomination d'un référent spécifique en Préfecture.	8
➤ Mener une campagne d'information à destination des femmes migrantes	8

Femmes migrantes, une exposition aux violences avant l'arrivée sur le sol français

Parmi les motifs d'un projet de migration, un vécu de violences

Lorsqu'il est question d'immigration, il convient dans un premier temps de s'interroger sur les raisons qui conduisent les femmes à quitter leur pays d'origine. Ainsi, la totalité des intervenant.e.s à cette matinée d'étude ont abordé, de manière plus ou moins centrale cette question. Tou.te.s mentionnent l'exil comme moyen d'échapper à un vécu de violences.

Sabine Lamour décrit la situation actuelle des femmes en Haïti, principales victimes de la crise politique en cours depuis 2018. Dans les quartiers populaires, la population est soumise à un régime de terreur pour éteindre toute velléité de manifester son opposition au pouvoir politique en place. Meurtres, massacres, rapt, incendies et viols sont les principaux outils de contrôle des masses utilisés. Les femmes en sont les principales victimes. Agressées à répétition, elles ne peuvent s'adresser aux associations féministes ou internationales : sortir du quartier serait mettre en danger tout le groupe familial. Les femmes des classes supérieures sont également très exposées à la violence. Elles sont la cible de kidnappings et de viols. La culture du silence est réinstaurée par cette violence d'Etat. L'effondrement institutionnel de la Justice et les collusions entre milices et chefs de gang favorise l'impunité et la culture du silence, contre laquelle les associations féministes ont œuvré. A titre d'illustration, l'universitaire décrit son quotidien depuis plusieurs années : enfermée à son domicile dont elle ne sort qu'une ou deux fois par mois qu'avec escorte de sécurité privée pour se réapprovisionner. **Geseika Gondolfo** abonde en indiquant que les femmes haïtiennes inscrites dans le parcours de sortie de la prostitution, disent avoir vécu en « zone de guerre ».

Selon **Sabine Lamour**, chaque crise politique vécue en Haïti conduit à l'émigration, en particulier des femmes. Non seulement, elles fuient les violences mais leur projet migratoire est également souvent un projet familial. Il est financé par les économies de tout le groupe familial, et elles ont la responsabilité de la survie de la famille restée au pays, notamment de leurs enfants, par l'envoi d'argent. Ce type de migration que l'on dit économique, se retrouve fréquemment cité, y compris pour des ressortissantes d'autres pays.

Geseika Gondolfo expose en outre que toutes les femmes du parcours de sortie de la prostitution en situation de migration ont été exposées à des violences avant leur départ : violences sexistes et sexuelles, viols, inceste ou violences conjugales, mais aussi violences économiques (manque de nourriture, de médicaments ou de soins). Elle indique que l'exposition à ces violences peut être à l'origine de troubles de stress post-traumatiques dont la fuite (le départ du pays) est l'un des mécanismes de défense ¹. Cet effet de fuite est d'autant plus important qu'avant de quitter leur pays, les femmes ont souvent des contacts avec des personnes installées en Martinique qui leur font miroiter qu'elles pourront exercer leur métier

¹ En effet, toute situation qui implique « une mort effective, une menace de mort, une blessure grave ou des violences sexuelles » est traumatogène et peut induire un syndrome de stress post-traumatique qui se caractérise par des symptômes intrusifs, d'évitement, d'hypervigilance, des troubles de l'humeur ou des relations aux autres.

en Martinique en étant correctement rémunérées, pour finalement les exploiter quand elles arrivent sur le territoire.

Roger Cantacuzène ajoute aux raisons économiques ou à la fuite de violences et de l'insécurité, le choix de départ pour rejoindre un compagnon français avec lequel elles ont dans un premier temps entretenu une relation à distance. Dans ce type de situation, les rencontres se font fréquemment dans leur pays pour ce qui concerne les Caribéennes, ou via des sites de rencontre pour les ressortissantes de pays plus éloignés (pays d'Afrique francophones, Madagascar, pays d'Europe de l'Est). Il arrive enfin que la persistance du mythe du droit du sol² conduise des femmes enceintes à quitter leur pays pour permettre à leur enfant à venir d'obtenir la nationalité française, symbole d'un avenir meilleur.

Une diversité de parcours migratoires parfois émaillés de violences

Roger Cantacuzène indique que les projets migratoires varient selon qu'il y ait ou non une volonté de s'installer sur le territoire français. Dans le cas de migration pour des raisons économiques, il peut y avoir des va et vient : ces femmes viennent gagner de l'argent pendant une durée limitée en Martinique puis repartent dans leur pays. Cependant, ces situations sont de moins en moins fréquentes. Il constate que les professionnel.les qui accompagnent les femmes migrantes sur notre territoire construisent une typologie des parcours et des formes migratoires, variable selon le type de public accueilli. A titre d'exemple, les femmes originaires d'Amérique latine, comme les Saintes-Luciennes, rentrent sur le territoire français très majoritairement par la voie officielle, avec un visa de tourisme. Pour ce qui concerne les femmes haïtiennes, le parcours est plus complexe, et les expose, de nouveau, à des violences sexuelles. Dans un premier temps, elles transitent par la République dominicaine d'où elles prennent l'avion vers la Dominique. Cette étape sur le territoire dominiquais est plus ou moins longue, selon les ressources dont elles disposent pour achever leur parcours migratoire. Les passeurs demandent quatre à huit mille euros pour les débarquer en canot sur le sol français (Martinique ou Guadeloupe). Il leur est donc parfois nécessaire de travailler à la Dominique avant de poursuivre leur voyage. Pour les femmes ressortissantes de pays plus lointain, souvent mariées avec un français dans leur pays d'origine, l'entrée se fait avec un visa long séjour.

Femmes migrantes, une exposition aux violences amplifiée sur le sol martiniquais

Immigrées, une particulière vulnérabilité aux violences sexistes et sexuelles...

Quels qu'en soient les motifs, la migration crée de la vulnérabilité par manque de ressources sociales, culturelles et méconnaissance de la législation.

² L'enfant doit être reconnu par un parent français pour obtenir la nationalité française. En outre, un enfant français ne permet pas l'automatisme d'un titre de séjour pour le parent étranger : il faut apporter la preuve que le parent français exerce bien sa parentalité.

Selon **Geseika Gondolfo**, outre les violences vécues avant leur départ, le déracinement que vivent les migrantes peut être en lui-même traumatogène, et à ce titre, source de troubles anxio-dépressifs voire de troubles de stress post-traumatique. Cela peut conduire les femmes migrantes à la marginalisation, soit par l'intégration dans un groupe de toxicomanes, dans lequel aucune question sur le vécu traumatique n'est posée, soit par l'intégration à un groupe du même pays d'origine pour limiter la souffrance liée au déracinement. Dans les deux cas, la prostitution peut être un mode d'intégration au groupe. Elle ajoute que quand ces femmes arrivent en Martinique, elles sont souvent très endettées par leur parcours migratoire. Le non remboursement de ces dettes peut être source de danger pour leur famille restée dans le pays d'origine. A leur arrivée, elles n'ont d'autres choix que d'accepter tout type d'assujettissements, y compris sexuels. L'acte de prostitution est en lui-même une violence et il expose également à d'autres types de violences extrêmes en lien avec le milieu déviant où elle se pratique. Cette exposition à des violences extrêmes répétées peut être à l'origine d'un trouble de stress-post-traumatique qui peut conduire à des troubles de la sexualité ou à de l'hypersexualisation.

Roger Cantacuzène ajoute que la question de l'hébergement est également centrale et à la source d'exploitation domestique, de chantage sexuel ou à la prostitution, de violences et d'humiliations diverses. Lorsqu'elles sont en situation irrégulière, l'intimidation liée à la menace d'une dénonciation puis d'une expulsion amplifie le poids de la contrainte de soumission.

Lorsqu'elles se retrouvent dans de telles situations d'exploitation sur le sol français, liées notamment à l'irrégularité de leur séjour, la maternité ou la matrimonialité avec un français sont envisagées comme des stratégies d'intégration possibles. Or, du fait de leur différence de statut, les relations entre les femmes étrangères et les hommes martiniquais sont asymétriques par nature et donc propices aux violences conjugales. A la dépendance économique et administrative s'ajoute le fait que l'altérité (de race, de classe, d'origine) autorise davantage les violences, notamment sexuelles, selon **Geseika Gondolfo**. A ce titre, **Nadine Lefaucheur**, coresponsable de l'enquête ENVEF-Martinique et présente dans la salle, indique que les violences subies par les femmes étrangères sont d'une particulière bestialité avec des relations de l'ordre du maître et de l'esclave.

Cette imbrication des dominations de classe, de race, de genre, de statut, renvoie à la notion d'intersectionnalité, évoquée tant par **Murièle Cidalise-Montaise** que par **Stéphanie Mulot**. Cette dernière décrit les populations haïtiennes comme très stigmatisées par les Guadeloupéens avec l'existence d'une hiérarchie socio-raciale importante. Les discours politiques assimilent souvent les migrants à un péril pour la nation et le tissu social. En outre, la focalisation sur la culture construit une altérisation des migrants et leur illégitimité. Elle indique que les soignants guadeloupéens n'expriment de la compassion vis-à-vis des Haïtiens que s'ils se maintiennent dans une position inférieure, comme victimes, passifs, ignorants, démunis. A l'inverse, s'ils cherchent à bénéficier de leurs droits, ils s'attirent de l'hostilité. Le culturalisme et le racisme ordinaire comme facteurs de construction de l'altérité préservent les professionnel.le.s de la remise en question de leurs pratiques. Cette reproduction des rapports de domination masque souvent des difficultés organisationnelles. A l'inverse, une approche avec une vision interculturelle limitée, une focalisation sur l'aspect social permettent la construction de relations de confiance, avec respect et considération mutuelle, ce qui est à la fois plus efficient mais aussi facteur de davantage de satisfaction des professionnel.le.s. **Fred Galva** souligne que cette

analyse pourrait être transposée à la situation des femmes migrantes victimes de violences, en tant qu'usagères des dispositifs d'accompagnement.

...et une plus grande complexité d'accès à une protection

Maryse Odry dans son introduction souligne que cette question de l'immigration impacte les pratiques d'accompagnement existantes et s'interroge sur les spécificités éventuelles et la façon de les aborder. Lorsqu'elles sont en situation irrégulières, il est plus difficile pour ces femmes victimes de violences, qui cumulent les vulnérabilités, d'intégrer les dispositifs d'accueil et d'accompagnement et la sortie des violences est plus difficile, notamment parce qu'elle passe par une régularisation qui tarde à venir. En outre, les dispositifs d'accompagnement peuvent être anxiogènes par peur pour ces victimes d'être repérées par les institutions françaises et expulsées.

Ainsi, pour la totalité des intervenant.e.s, la sortie des violences est particulièrement difficile pour ces femmes qui ne disposent pas de ressources sociales et culturelles et ne connaissent pas leurs droits, voire craignent les autorités. **Sabine Lamour** indique que le régime de silence auquel les femmes sont soumises en Haïti se poursuit à leur arrivée en Martinique : elles craignent autant pour leur propre sécurité en cas de retour que pour celle de leur famille restée en Haïti. Elles conservent en outre une méfiance particulière pour les institutions, aggravée par la sévérité du Droit des étrangers en France.

Samy Salamon souligne que cette question de l'obtention d'un titre de séjour est centrale pour la sortie des violences en ce qu'il permet de mettre fin à des relations de dépendance en autorisant à travailler. Or, rares sont les femmes qui portent à la connaissance des autorités leur situation de violences, souvent par peur ou méconnaissance, on l'a vu. Néanmoins, même lorsqu'elles bénéficient d'une ordonnance de protection ou qu'une procédure pour violences conjugales est en cours, ce qui devrait leur permettre de pouvoir bénéficier de plein droit d'un titre de séjour voire d'une carte de résidente en cas de condamnation, le délai de traitement des demandes à la Préfecture, 1 ou 2 ans, parfois bien plus, rend ce droit quasiment impossible à exercer. Les recours devant le Tribunal administratif, qui peut être saisi en cas de refus ou d'absence de réponse pendant 4 mois, se soldent rarement par des réussites. **Murièle Cidalise-Montaise** indique que la Préfecture, interpellée par les associations qui accompagnent ces femmes fait preuve d'ouverture et souhaite trouver des solutions à ces situations complexes, même s'il y a encore sans doute des améliorations possibles.

Toujours selon **Samy Salamon**, pour ce qui concerne les violences antérieures à l'entrée sur le territoire, qui concernent particulièrement les Haïtiennes, elles sont très rarement prises en considération. Ces dernières rentrent majoritairement sur le territoire sans Visa. Elles font des demandes d'asile et en parallèle des demandes de titre de séjour pour admission exceptionnelle au séjour pour des raisons humanitaires. La situation actuelle des Haïtiennes ne rentre pas dans les critères restrictifs de la demande d'asile, d'autant plus que les exigences probatoires de la Cours Nationale du Droit d'Asile (CNDA) sont importantes. La Préfecture devrait avoir un pouvoir d'appréciation sur les considérations humanitaires mais dans la pratique, un refus de la

CNDA vaut absence de considérations humanitaires à la fois pour la Préfecture et pour le tribunal administratif.

Les échanges avec la salle mettent en exergue le sentiment d'impuissance des act.eur.rice.s pour accompagner les femmes migrantes, particulièrement celles en situation irrégulière, à sortir de la violence, notamment du fait de la difficulté à obtenir une régularisation.

Préconisations sur la base du diagnostic partagé

A l'issue de cette matinée d'étude, la question de la régularisation des femmes migrantes victimes de violences sur le territoire apparaît comme un point central tant pour la sortie des violences que pour encourager ces femmes à sortir du silence et de la peur. En outre, une régularisation plus rapide permettrait aux dispositifs d'accompagnement de conserver l'efficacité de leurs actions et serait de nature à lutter contre l'altérisation des femmes migrantes que l'on peut parfois retrouver chez les professionnel.les, et qui viennent masquer, on l'a vu avec Stéphanie Mulot, des difficultés organisationnelles et le sentiment d'impuissance qui en découle. Aussi, l'Ovifem réitère l'une de ses préconisations issues d'un précédent rapport³ :

- **Faciliter la régularisation des femmes étrangères victimes de violences par la nomination d'un référent spécifique en Préfecture.**

Il s'agit de garantir l'effectivité des directives ministérielles pour l'accès à un titre de séjour pour les femmes victimes de violences en leur permettant un examen en urgence de leur dossier.

Dans le cadre de ces travaux, il est également apparu que la méconnaissance de leurs droits pour les femmes en situation d'immigration était un réel frein à la sortie des violences.

- **Mener une campagne d'information à destination des femmes migrantes**

³ « Dispositifs d'accompagnement des femmes victimes de violences – Etat des lieux et préconisations (Volet 1) – Octobre 2022 »